

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1974**

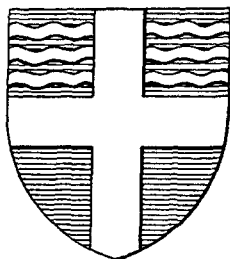
pour la période du 1^{er} mai 1974 au 31 mars 1975

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Conseil administratif.

Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphones : 55 10 25 et 55 21 68.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Tél. 55 10 80, de 11 h. à 12 h.
Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

Entraide familiale de Versoix et environs

Président : M. Robert Piccot.

Responsable du placement : Mme Marguerite Fragnière, tél. 55 13 57, de 7 h. 30 à 9 h. 30.

Service incendie

Etat-Major : Cap. G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Plt P. Marcuard	Téléphone 55 13 67
Plt Ch. Wicht	Téléphone 55 27 52
Lt F. Fragnière	Téléphone 55 13 57

Inspecteur du bétail

M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. Suppléant : M. Lacroix, Mairie.

Voirie

Horaire des levées

Secteur lac, soit la partie de la commune située entre le lac et la voie des CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura, soit la partie de la commune située au-dessus de la voie des CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 également.

La levée des gros déchets (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour le secteur lac et le second jeudi pour le secteur Jura.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures, en matière plastique, est vivement recommandé.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1974

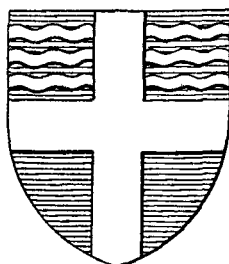
pour la période du 1^{er} mai 1974 au 31 mars 1975

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 25 avril 1971

Entré au Conseil en :

PARTI LIBÉRAL :

MM. Ferrero Claude	1975
Genequand Noël	1939 et 1951
Leyvraz Jean	1967

PARTI RADICAL :

MM. Burkin Charles	1971
Cachin Gaston	1968
Clément Régis	1971
Colli Roland	1971
Marquis Jean-Pierre	1973
Mettaz Ferdinand	1959
Resseguier Alain	1971
<i>Mme Zollinger Carmen</i>	1971

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN :

MM. Alessi Serge	1963
Bapst François	1963
Lehmann Claude	1959
Mme Levrat Monique	1971
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
MM. Piccot Robert	1953
Salamin Pierre	1971
Schumacher François	1971

ENTENTE COMMUNALE :

MM. Pasche Charles	1971
Naine Paul	1965

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1974-1975

Président :	M. Serge Alessi
Vice-président :	M. Jean Leyvraz
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Commission des finances:** MM. Genequand, président; Bapst, Burkin, Clément, Marquis, Naine, Piccot et Salamin.
- Commission des bâtiments:** MM. Lehmann, président; Burkin, Cachin, Ferrero, Naine, Mme Pernet, Schumacher et Mme Zollinger.
- Commission des travaux:** MM. Bapst, président; Alessi, Cachin, Colli, Lehmann, Leyvraz, Marquis et Pasche.
- Commission de construction de l'école de Montfieuury:** MM. Naine, président; Colli, Mme Levrat, Mettaz, Ferrero, Resseguier, Salamin et Schumacher.
- Commission de l'urbanisme et du développement:** MM. Mettaz, président; Alessi, Bapst, Clément, Genequand, Lehmann, Naine et Resseguier.
- Commission des sports et loisirs:** MM. Mettaz, président; Alessi, Colli, Mme Levrat, Leyvraz, Pasche, Piccot et Resseguier.
- Commission d'étude des problèmes sociaux:** Mme Pernet, présidente; M. Ferrero, Mme Zollinger, M. Pasche.
Hors Conseil: Mlle Curchod, Mme J. Leyvraz, M. le Dr F. Ramseyer, MM. Charles Wicht et Amédée Brun.
- Fondation communale Versoix-Centre:** MM. May, président; Estier, Leyvraz, Naine, Knoblauch, F. Ricci, P. Wicht.
- Commission de réclamation de la taxe professionnelle:** Nommés par le Conseil municipal: MM. Cachin, Golay, Ch. Wicht. Nommés par le Conseil administratif: MM. Lacroix et Muhlheim. Nommés par le Conseil d'Etat: Mme Gabus et M. Bianchetti.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 23 mai 1971

MM. Chevallier François
Courtois René
Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives pour la législature 1971-1975

- M. F. Chevallier** (suppléant M. R. Courtois)
Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations - Problèmes sociaux.
- M. R. Courtois** (suppléant M. Pierre Wicht)
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et sports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.
- M. P. Wicht** (suppléant M. F. Chevallier)
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Location - Police et circulation - Urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1974

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme c'est le cas tous les quatre ans, à la veille des élections municipales, le présent compte rendu ne s'étend guère que sur une période de dix mois sur le plan administratif; par contre, les chiffres qu'il comporte ont trait à l'exercice 1974 dans sa totalité.

Durant la période en cause, le Conseil municipal aura tenu six séances, nombre qui peut paraître bien modeste à ceux de nos administrés qui ignorent que l'essentiel, et certainement le plus intéressant du travail de notre législatif, s'accomplit au cours des séances de commissions qui ont été nombreuses. C'est précisément cette façon de procéder qui permet d'espacer les réunions, d'alléger les ordres du jour et d'éviter de longues discussions, chaque conseiller pouvant se prononcer d'emblée en pleine connaissance de cause.

L'important développement démographique de la commune, comme la multiplicité des tâches et des projets, se traduisent par une très sérieuse augmentation du travail du Conseil administratif et il est certain que la séance hebdomadaire ne suffirait plus à faire face aux exigences de la fonction si ses membres ne multipliaient pas les occasions directes ou téléphoniques, propre à maintenir un contact quasi permanent.

En fin d'automne, nous avons appris avec regret la décision de Mme Laure Naftule de renoncer, pour raison de santé, à son mandat de conseiller municipal. Nous réitérons nos remerciements à ce charmant conseiller qui s'est montré très attentif à nos problèmes communaux, notamment à ceux de caractère social, et formons le vœu que sa santé se rétablisse rapidement. M. Claude Ferrero a accepté le mandat qui lui est ainsi échu; actif député au Grand Conseil, connaissant bien notre commune pour y être installé depuis plusieurs années, nous avons la certitude de pouvoir compter sur ses connaissances étendues et ses expériences. Nous lui réitérons nos souhaits de bienvenue.

Administration communale

Le personnel communal reste très stable et nous nous en félicitons. Néanmoins, Mme Louisa Pugin, qui avait la lourde tâche de la conciergerie des salles communales depuis le 1er septembre 1970, a demandé à être déchargée de sa fonction pour la fin de l'année 1974.

Elle a bien voulu accepter d'assurer le service jusqu'à fin février dernier, date à laquelle M. Roland Grenier lui a succédé. Enfant de Versoix, membre de différents groupements communaux, mécanicien de profession, ce collaborateur pourra nous rendre de multiples services, notamment pour l'entretien d'une machinerie qui ne fait qu'augmenter. C'est avec plaisir que nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre dévouée équipe de collaborateurs.

Quant à Mme Pugin, nous lui réitérons toute notre gratitude pour son agréable collaboration et lui souhaitons de jouir, longtemps et en parfaite santé, de la vie plus calme qui commence pour elle, à la suite de longues années de labeur.

Finances

L'état de perception des impôts 1974 a dissipé nos craintes de déficit; le rendement du centime additionnel a fort heureusement poursuivi sa progression, passant de Fr. 46.347,46 pour 1973 à Fr. 53.389,24, cela avec un solde à percevoir encore supérieur de Fr. 120.000,— à celui de l'exercice 1973. La taxe professionnelle a, elle aussi, dépassé nos prévisions de façon assez sensible.

Ces résultats, s'ils sont satisfaisants, ne sont tout de même pas de nature à nous placer en état d'euphorie, tellement l'accroissement du coût de la vie enflamme nos dépenses. Nous continuons à appartenir à la catégorie des communes en expansion, à ressources insuffisantes pour pouvoir assurer par voie d'auto-financement une partie au moins des investissements rendus obligatoires par leur développement, et partant, contraints de contracter des emprunts auxquels nous aimons ne plus avoir recours.

Le fait de ne pas avoir reçu en totalité la subvention cantonale pour l'Ecole de Montfleury nous a placé dans l'obligation de contracter un nouvel emprunt à la Caisse d'Epargne, capital 1.000.000 de francs, intérêts 7 1/2 % l'an.

Par décision du Conseil municipal, notre commune a adhéré à la Coopérative financière constituée dans le but de faciliter à celles-ci la recherche des fonds, précisément sous forme d'emprunts qui leur sont indispensables. Le premier appel de cette institution a été couronné de succès.

Nous nous trouvons donc dans l'obligation de continuer à faire preuve de prudence, cela d'autant plus que sans déboucher, à notre avis, sur une crise réelle, nous abordons une période moins faste, un retour à une situation normale selon certains. Formons le vœu qu'il ne nous soit pas donné de connaître le chômage et les difficultés qui en découlent, tant pour les victimes directes que pour les pouvoirs publics.

Construction, urbanisme et développement

Selon la statistique tenue par le Secrétariat de la Mairie, il a été construit 297 logements nouveaux en 1974, dont 3 villas. Il s'agit, en l'occurrence, d'appartements de classe moyenne. Actuellement, 155 logements sont en construction et pourront être occupés en cours d'année; 400 environ et une dizaine de villas auraient certainement été mis en chantier si le problème du financement et de la rentabilité ne se posait pas avec autant d'acuité.

La construction marque un incontestable ralentissement et nous connaissons, semble-t-il, une période creuse sur le plan démographique. Elle permettra à la commune de souffler un peu, comme on le dit communément, et de pouvoir faire le point avec plus de précision sur le plan des constructions scolaires notamment.

L'acquisition de l'ancien Buffet de la Gare et de son jardin est chose faite. Cette opération conjointe a pour but de permettre à la poste d'obtenir les accès nécessaires à son futur bureau et au canton et à la commune de procéder, le moment venu, aux aménagements routiers prévus dans le secteur de la gare.

Le bâtiment du Buffet a été mis à disposition du Groupe Scouts qui avait été privé des locaux de l'ancienne pouponnière pour des raisons de sécurité. A l'heure actuelle, aucune décision n'est encore prise en ce qui concerne la démolition. Etant donné le manque de locaux dont souffre la commune, le Conseil administratif espère pouvoir conserver le bâtiment ainsi que l'ancienne école, salle de gymnastique non comprise, jusqu'à l'achèvement de la future poste. Etant donné que la construction de celle-ci n'a pas encore débuté — on parle actuellement de l'automne prochain pour la mise en chantier — il est bien difficile de fixer dans le temps ce que dureront encore les bâtiments en cause qui rendent actuellement de grands services.

La démolition de l'ancienne salle de gymnastique aura pour conséquence de réduire les possibilités de mise à disposition des groupements sportifs des locaux qui leur sont nécessaires alors que nous ne parvenons même pas à satisfaire leurs besoins actuels. Nous mettons beaucoup d'espoirs dans la possibilité d'utiliser, le moment venu, les salles du Cycle d'orientation; la première d'entre elles est présente-ment en voie d'achèvement.

Depuis mi-février, les plans définitifs du passage de Pont-Céard sont en main de nos partenaires: Etat de Genève, Chemins de fer fédéraux et Service fédéral des routes et des digues. Dans sa séance du 28 novembre 1974, le Conseil municipal a voté l'exécution de ce projet pouvant être financé, sur le plan communal, par le compte des taxes d'équipement et dépendant pour le solde des crédits destinés à la suppression systématique des passages à niveau.

Nous ne voudrions pas manquer d'évoquer le plus vaste des projets que notre commune aura connu jusqu'à ce jour: celui de l'aménagement des rives du lac.

Dans le cadre d'une étude qui touche toutes les communes riveraines, d'Hermance à Versoix, le département des Travaux publics a

donné mandat à M. Georges Brera, architecte, de traiter notre secteur. Le but recherché par cette vaste opération consiste, pour l'essentiel, à permettre à la population le plus large accès possible aux rives du lac qui seraient en outre dotées d'un important équipement touristique : hôtels, piscine, promenades, places de parc, etc. La commission de développement, tout comme la municipalité, a examiné les premiers projets, d'où l'occasion de formuler des observations propres à conserver à Versoix les conditions de vie les meilleures que l'on puisse souhaiter pour ses habitants par la sauvegarde d'un environnement qui reste, nous pouvons le dire sans prétention, parmi les meilleurs du canton.

En son temps, le chemin Ami-Argand avait été numéroté à contre-sens. Les services du canton ont rétabli la situation; il en est résulté certains inconvénients pour les habitants du secteur concernant leurs adresses, les papiers d'affaire, etc.

Le chemin Argand se situait de part et d'autre de la route de Suisse. Sa partie inférieure, soit de la place Bordier au chemin Machard s'appelle désormais chemin du Vieux-Port; cette appellation continue jusqu'au chemin des Graviers, soit tout au long du port.

Le chemin vicinal qui, partant de celui de Pont-Céard, passe à l'arrière du chantier naval, était dépourvu de nom. Cette situation n'est plus admise, il s'appelle chemin du Pré-Colomb, ancien lieudit.

Toutes les constructions de la commune, qu'elles soient à Richelien ou à Sauverny, devront désormais porter un numéro de rue. L'opération à entreprendre par le canton a dû être reportée à plusieurs reprises.

Bâtiments communaux

L'effort considérable fait dans ce secteur et qui a été relevé dans le précédent compte rendu, nous a permis de marquer un temps d'arrêt dans les travaux aux bâtiments.

Néanmoins, la peinture des menuiseries extérieures du groupe Lachenal a été refaite, pour la seconde fois déjà, alors que les bâtiments ne datent que de dix ans. D'entente avec des gens de métier, nous avons abandonné le copal et les vernis précédemment appliqués qui n'avaient pas donné satisfaction, pour utiliser un agent de conservation du bois annoncé comme beaucoup plus durable et efficace.

MM. Bapst, Lehmann et Resseguier sont parvenus au terme de leurs études en vue de l'adaptation de la maison Ricci aux besoins de la Mairie future; ils portent actuellement leur attention sur le problème des accès à la propriété, tandis que M. G. Maslenikoff s'occupe de la question des égoulements. Nous avons la certitude de pouvoir doter notre commune d'un bâtiment administratif non seulement situé dans un cadre exceptionnel, mais encore fonctionnel et apte à couvrir des besoins réels durant de longues années.

Les accès prévus par les architectes au parking communal aménagé au-dessous de la salle de gymnastique de Montfleury se sont révélés peu pratiques en raison de l'obligation pour les usagers de

transiter par le garage souterrain des immeubles pourvu de fermetures nécessitant l'emploi de clefs.

Il s'est heureusement montré possible de créer une ouverture indépendante qui rend les locaux communaux absolument autonomes.

Toujours à Montfleury, il a été réalisé une économie très appréciable en confiant la peinture du poste sanitaire à notre équipe de cantonniers qui a réalisé là un travail parfait.

Fin 1974, le gros œuvre du poste de commandement de la Protection civile, incorporé comme vous le savez aux salles de gymnastique du Cycle d'orientation, était achevé. Son équipement pourra être effectué en cours d'année, il sera conçu de façon à rendre les locaux polyvalents. Ils pourront en effet soit recevoir de la troupe, soit assurer le logement de membres de sociétés de passage.

Le poste de la route de Saint-Loup comptera environ 120 lits et celui de Montfleury une cinquantaine.

Notons au passage que l'ancienne salle de réunion, actuellement dénommée « la fosse », a été mise à disposition d'un groupe de jeunes gens qui recherche actuellement le statut juridique à se donner.

Routes et travaux

Nous n'étonnerons personne en disant que tous nos travaux 1974 ont eu à souffrir du mauvais temps persistant. Les hommes et les machines ont constamment pataugé et la durée des chantiers s'en est trouvée sérieusement allongée.

La reconstruction du pont de la Bâtie nous a réservé des surprises ; l'ouvrage a dû être repris au niveau de la rivière. Nous avons profité de ces travaux pour doter le parking situé face au restaurant d'une glissière de sécurité en lieu du simple chabrauy qui bordait la rivière.

La rectification et réfection du chemin de l'Etraz a été effectuée selon le projet du bureau Stouky, du haut des gravières au pont sur la Versoix. Cette voie de transit se trouve ainsi complètement reconstruite avec une largeur de chaussée qui n'est jamais inférieure à 6 m.

Dans le courant du printemps, les cantonniers ont procédé à un apport important de matériaux de démolition en provenance de la ferme d'Ecogia sur les points les plus humides de la piste Placette, cela après certains travaux d'assainissement du sol. Un épandage général de matière fine a ensuite été effectué.

Avec les importantes constructions qui se sont élevées de part et d'autre du chemin Ami-Argand, celui-ci a perdu son caractère agreste pour connaître les pires difficultés sur le plan de la circulation et du parcage. Pour remédier, dans toute la mesure du possible, à cette situation, nous avons fait exécuter des travaux d'élargissement aux deux extrémités du chemin, un trottoir a été construit et un parking a même été aménagé dans la partie supérieure, ce dernier avec participation financière du groupe PAT.

Sur le plan de l'entretien des chaussées, un nouveau revêtement bitumineux a été posé sur la partie élargie du chemin Ravoux, sur les

chemins d'Ecogia, de Villars et de la Loutre. Des réfections partielles ont été effectuées au chemin Machard et au chemin de Montfleury.

Nos cantonniers, à qui nous réitérons notre gratitude, ont été largement mis à contribution, non seulement pour ces travaux mais pour des activités qui s'étendent aux tâches les plus diverses.

Leur décoration florale, comme celle qu'assure M. Marquis, à la douane de Sauverny, continue à faire l'admiration tant des Versoisiens que des personnes de passage.

Nos routes ont eu à souffrir de multiples fouilles ouvertes pour le compte des Services publics, dues en bonne partie à l'amenée du gaz naturel. Le téléphone a posé un fer zorès tout au long du chemin de l'Etraz.

Le département des Travaux publics nous avait informé que l'élargissement de la route de Sauverny, dès le pont sur le canal au haut de Pont-Céard et jusqu'aux Longs-Prés serait entrepris en septembre dernier. Nous avons immédiatement attiré l'attention du service intéressé sur le danger que présente le carrefour de l'artère cantonale avec la route de l'Etraz, situé au point le plus bas et partant de très mauvaise visibilité.

En mars, les travaux en question n'avaient pas débuté; il est vrai que les services des Travaux publics ont eu fort à faire avec l'extension de la place des forains qui a été agrandie en ses deux extrémités après d'importants travaux d'assainissement et d'équipement.

Le terrain ainsi gagné côté lac permettra aux forains professionnels, dont le nombre paraît avoir augmenté si l'on se base sur la densité du matériel sur place, de se trouver plus à l'aise.

Côté Jura, viendront s'installer une trentaine de familles de ceux que l'on nomme les faux-forains qui sont en fait de petits artisans et commerçants qui sont mis en demeure de quitter les emplacements qu'ils occupent sur les terrains de la Fipa, à Tivoli,

Assainissement et voirie

Les travaux de construction des deux tronçons de collecteurs de Versoix-la-Ville ont été plus longs que prévu pour des raisons diverses : extension de la canalisation en amont du chemin Argand jusqu'à la hauteur de la future longitudinale, cela à la fois pour assurer les besoins futurs et ne pas avoir à ouvrir une chaussée reconstruite à neuf; difficultés dues à la circulation sur la route de Suisse où la pose de feux a été nécessaire, mauvais temps persistant, particulièrement défavorable aux travaux de génie civil.

Néanmoins, cette nouvelle étape sur le plan de l'assainissement de notre commune s'est effectuée à notre entière satisfaction.

L'entreprise Odelet a terminé en fin d'année son premier contrat de cinq ans pour le fermage de la voirie, nous nous sommes empressés de le renouveler pour pareille durée en raison de l'excellent travail effectué, de conditions très raisonnables et de relations particulièrement agréables avec cet entrepreneur de transports.

Plage, port et terrains de sports

Comme on pouvait le supposer, le club-house du Tennis-Club est à classer parmi les constructions réussies; il a pu être utilisé durant la dernière saison. Nos cantonniers procéderont encore à quelques aménagements extérieurs, dont l'engazonnement du terrain.

Les travaux d'assainissement des deux courts côté nord ne nous ont pas donné satisfaction. Ceux-ci restent impraticables par temps humide. Pour remédier à cette situation, nous avons pris l'avis de divers clubs. Par surcroît, M. André Blanc, ancien chef du Service des sports de la ville de Genève, nous a offert d'organiser une visite de différentes installations de notre canton à laquelle ont participé les membres de la commission des Sports et la Municipalité.

Au moment où paraîtra le présent rapport, les travaux de réparation des deux courts en cause seront certainement en cours d'exécution. Le nouveau revêtement sera d'un type récent et durable, ne nécessitant plus d'entretien.

Le problème du Vieux-Port n'a guère avancé, cela du fait du projet d'aménagement des rives du lac qui entraîne un remaniement général des projets discutés à ce jour.

Nous avons eu passablement de mal à trouver un gardien de la plage en raison des difficultés qui existaient encore l'été dernier à engager une personne jeune pour occuper un emploi aussi saisonnier que celui-ci.

Sur le plan du stationnement des véhicules, nous ne voudrions pas manquer de relever l'effort fait par l'Etat de Genève. Celui-ci a en effet acquis deux parcelles de terrain primitivement destinées à la construction et détachées de « La Petite Grève ». Celles-ci ont été aménagées en parking polyvalent; les cases sont louées à des navigateurs qui peuvent les occuper, selon qu'ils se trouvent sur le lac ou non, par leurs bateaux ou leurs voitures.

L'éclairage du terrain de sport B a été amélioré; nos cantonniers ont porté la meilleure attention à l'entretien de nos deux terrains, ce qui représente un travail considérable en raison du nombre élevé des utilisateurs.

En raison des circonstances, le projet du centre sportif de la Bécassière se trouve en veilleuse, ce qui ne signifie pas qu'il soit abandonné, bien au contraire. Les études préparatoires se poursuivent et la Municipalité maintient le contact avec les architectes, MM. Annen, Siegle et Siebold et la commission des sports et loisirs afin de permettre le départ d'une première étape dès le moment où les conditions qu'il nous est donné de connaître auront évolué. A noter que les présidents de sociétés ont été consultés afin de déterminer les besoins précis.

Police et circulation

Si les relations gendarmerie-Mairie sont peu nombreuses, c'est dire que Versoix ne connaît fort heureusement guère de problèmes de police, elles sont excellentes.

Promu au grade de maréchal-des-logis, le brigadier René Dutoit nous a quitté en début d'année, il a été remplacé par le brigadier Fritz Inaebnit, Célignote d'origine.

La circulation, la signalisation routière, les stationnements constituent des problèmes permanents. La Municipalité porte une attention accrue sur ce dernier point, notamment en ce qui concerne les places indispensables à chaque groupe d'immeubles.

Si, il a dix ans, une place de stationnement par logement suffisait à couvrir les besoins, il en faut le double maintenant pour éviter la présence des voitures le long des artères communales dont le gabarit n'a pas été prévu pour faire face à cette situation. C'est la raison pour laquelle nous insistons tant auprès du Département que des architectes et promoteurs, pour remédier à une situation devenue intolérable dans certains secteurs.

Nous connaissons présentement, et ce depuis l'ouverture du magasin Migros, de sérieux problèmes de stationnement à l'avenue Lachenal. Le Conseil municipal, suivant en cela le point de vue de la Municipalité, a demandé que les véhicules ne soient pas autorisés à s'arrêter sur le côté gare de cette artère, cela en raison des inconvénients qui en résultent pour une bonne circulation. Le Service cantonal, seul compétent en la matière, n'entend pas prendre de décision avant de connaître les incidences du parking en voie de création sur le domaine privé.

La circulation sur le chemin des Colombières a été limitée au seul sens de la montée depuis l'ouverture du Cycle. On nous a donné l'assurance que l'ensemble du problème serait repris dès la rentrée prochaine.

Ecoles

Nos écoles comptent deux classes de plus depuis septembre 1974; il est à prévoir que nos locaux se trouveront complètement occupés dès la rentrée prochaine. Les autorités communales vont ainsi avoir à prendre une décision qui paraît bien difficile à déterminer en raison du ralentissement qui se manifeste dans la construction et partant de l'augmentation de la population.

Les trente classes qui seront utilisées en 1976 suffiront-elles à couvrir les besoins futurs? Ou faudra-t-il construire à nouveau? Dans ce dernier cas, ne faudrait-il pas se tourner vers des pavillons préfabriqués d'un prix moindre, compte tenu que le nombre d'enfants en âge de scolarité ne manquera pas de diminuer au cours des années à venir.

Nos rapports avec le Corps enseignant sont des meilleurs, celui-ci a connu de profondes modifications dans sa composition dès la rentrée dernière, nous comptons en effet un instituteur et onze institutrices nouveaux.

Le Cycle d'orientation a accueilli, pour sa part, pas moins de 250 élèves; ce chiffre sera encore augmenté l'an prochain, c'est dire l'animation qui règne dans ce secteur à certaines heures de la journée.

M. Hunziker, directeur, se donne beaucoup de mal pour faire régner l'ordre nécessaire et ce n'est pas là chose aisée.

La commune de Chavannes-des-Bois, qui a accueilli les enfants de notre hameau de Sauverny, en nombre limité il est vrai, pendant près d'un siècle, nous envoie maintenant les siens depuis quelques années. C'est très volontiers que nous les avons acceptés, cela d'autant plus que ces enfants sont destinés à poursuivre leurs études ou leur formation professionnelle dans le canton de Genève. La situation se complique toutefois du fait que leur effectif représente une classe et davantage et que nous risquons de connaître une pénurie de locaux assez rapidement. Nous sommes donc à la recherche d'une solution en collaboration avec les départements de l'Instruction publique des cantons de Genève et Vaud et la Municipalité de cette commune voisine et amie à qui nous voudrions rendre service, en raison des excellentes relations que nous entretenons avec elle depuis 1862 déjà, et qui se déclare prête à un effort financier.

Bibliothèque communale

L'extension des locaux de la bibliothèque est chose faite et celle-ci est mieux équipée pour faire face à des besoins qui ne cessent d'augmenter sous l'impulsion de la préposée, Mme Hélène Levrat.

Sur proposition de cette dernière, le Conseil administratif a donné son accord à la perception d'un abonnement de Fr. 20.— auprès des lecteurs non domiciliés sur le territoire versoisien.

Service social

La Commission sociale, que préside Mme Micheline Pernet, reste très attentive à tous les problèmes d'actualité. La création d'un Club d'aînés est sa préoccupation du moment, le manque de locaux constitue un gros handicap.

La commune a poursuivi le versement d'allocations complémentaires et de chauffage aux personnes au bénéfice de l'Aide cantonale. Celles-ci ont été indexées au coût de la vie pour 1975. Tous les aînés en âge de l'AVS ont été conviés à une croisière-goûter sur un bateau de la CGN.

Une action culturelle est venue se greffer sur l'action sociale; c'est ainsi que la population a pu assister à une représentation théâtrale à prix réduit et visiter deux expositions-ventes organisées, la première par les artistes peignant avec le pied ou la bouche, la seconde par le groupement de l'Artisanat genevois. Ces trois manifestations ont connu un beau succès.

Le service de l'Entraide familiale de Versoix, celui du transport des personnes âgées, les infirmières de la Croix-Rouge continuent à déployer une activité débordante pour le plus grand bien de la population.

Le traditionnel paquet de Noël, source de tant de joie, a été distribué pour la dix-huitième année aux moins favorisés, aux isolés.

A toutes ces personnes généreuses et dévouées, le Conseil administratif réitère sa vive gratitude.

Service du feu

Pas de gros incendie en 1974, sinon celui qui a détruit, suite à une explosion, l'atelier de M. André Moret. Par contre, de multiples interventions.

En toutes circonstances, nos sapeurs et leurs chefs se sont montrés à la hauteur de leur tâche. L'équipement vestimentaire de la compagnie a été poursuivi.

En prévision de la démission du capitaine Ramseyer, qui quittera la compagnie dans le courant du printemps après trente-quatre années du plus complet dévouement, le plt. Gilbert Alessi a suivi, avec plein succès, le cours de commandant, et le sgtm. Francis Fragnière celui d'officier avec de non moins bons résultats.

Diverses mutations, dont il pourra être état dans le prochain compte rendu, auront lieu simultanément parmi les sous-officiers.

Protection civile

Le cinquième cours de répétition de la Protection civile était, pour la première fois, divisé en deux périodes. Un cours avait lieu au mois d'avril et l'autre au mois de novembre. Quatre-vingts personnes, environ, participaient à chacun de ces cours de répétition. Bien que le chef de la protection civile soit opposé à cette division du personnel astreint à ces cours, les événements et les faits imposent cette pratique. En effet, il est difficile de trouver, sur le territoire communal, un objectif qui permette de travailler avec réalisme d'une part et, d'autre part, les cadres ne sont pas en nombre suffisant.

Quant aux constructions, il est à signaler que le poste sanitaire du Grand-Montfleury est en voie d'achèvement, tandis que le poste de commandement situé sous le Cycle d'orientation est en construction.

Canal et forêts

Les cantonniers veillent avec attention au bon entretien du canal et de son sentier qui reste, pour les piétons, la promenade la plus attractive de la commune. Malheureusement, nous avons le plus grand mal à empêcher les jeunes cyclistes et cyclomotoristes d'y circuler. La gendarmerie va renforcer sa surveillance afin d'assurer une meilleure sécurité des promeneurs dont plusieurs ont déjà été renversés.

M. Marcel Jacot, à qui nous réitérons notre gratitude, porte toujours le même intérêt à nos forêts. Non seulement il ne se borne pas à diriger les plantations nouvelles, mais il y collabore personnellement.

L'abattage des arbres isolés implique maintenant une parution dans la feuille d'avis et un délai d'attente de quarante-cinq jours qui permet aux oppositions de se manifester.

Sociétés locales

Nos différentes sociétés restent très actives et leur nombre va en augmentant. Une association des cavaliers de Versoix et environs

et un club cyclo-touriste se sont constitués et sont venus grossir les rangs.

Les promotions des écoles, organisées par les sapeurs-pompiers, et la Fête nationale, prise en charge par la Société de sauvetage, ont connu des succès sans précédent.

Pour le mois de mai prochain, le FC Versoix organise un tournoi comme jamais notre commune n'en aura encore connu. Une quarantaine d'équipes nous rendront visite.

En mars, Alroma a donné trois représentations de sa revue locale, devenue traditionnelle, et qui déplace toujours la foule. Nous adressons nos félicitations et nos remerciements aux membres de ce groupement à la fois généreux et dévoués.

Nous ne voudrions pas manquer de signaler que plusieurs associations d'habitants ou de locataires ont vu le jour, notamment à Montfleury et au chemin Argand. Nous avons déjà précédemment celle de Terra et Casa.

Etat civil et statistique

Il a été célébré 48 mariages et inscrit 7 décès en 1974 par notre office d'état civil. Les cantonniers ont procédé à 24 inhumations.

D'un 31 décembre à l'autre, la population a augmenté de 378 unités contre 416 en 1973, pour atteindre 6852 habitants fin 1974. Cette progression a été moins forte que prévue pour deux raisons : retard de plusieurs mois dans l'achèvement des constructions et taux d'occupation de plus en plus faible des logements du fait que dès leur majorité, les enfants ont maintenant coutume de vivre de façon indépendante.

Il est bien difficile de déterminer ce que sera l'évolution démographique de notre commune au cours des années à venir. A l'heure actuelle, nous avons encore une bonne centaine de logements disponibles immédiatement ou pour les mois à venir, tous en catégorie classe moyenne. Leur location se montre plus ardue en raison de leur coût et des préoccupations du moment qui sont de nature à inciter à l'économie.

Transports

Les difficultés rencontrées avec les carburants ont eu certaines incidences sur les transports, notamment sur leur coût.

Il n'est pas exclu que ce soit l'une des raisons pour lesquelles les CFF ont renoncé à supprimer le trafic de détail des marchandises en gare de Versoix. A noter que, pour l'immédiat, cette décision n'a pas de caractère définitif.

Le nouvel horaire a apporté des améliorations ferroviaires certaines pour Versoix; de surcroît, nous sommes encore intervenus afin que les trains omnibus s'arrêtent également à Pont-Céard, station qui pourrait bien être maintenant la plus importante entre Genève et Nyon.

L'étude générale des transports pour l'ensemble du canton ne paraît pas avoir progressé. La votation sur le projet de gratuité en est vraisemblablement la cause. La situation étant éclaircie à ce sujet, l'étude pourra repartir.

* * *

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le dévouement et la générosité ne sont pas morts, preuve en sont les faits relevés dans le chapitre consacré au Service social.

M. Wilhelm von Johnston-Siemens a eu la délicate attention de marquer le quinzième anniversaire de son installation à Versoix par un don de Fr. 3000.— en faveur du Fonds de Bienfaisance. M. et Mme Charles Craissati nous ont fait tenir pareil montant à l'occasion de leur naturalisation.

D'autres dons figurent encore dans le compte du poste bienfaisance.

D'autre part, les habitants étrangers de notre commune, dont certains sont non contribuables du fait qu'ils appartiennent à des organisations internationales, ont constitué un capital appréciable qui a été utilisé pour l'achat d'appareils de projection et de diffusion pour l'école de Montfleury.

Nous renouvelons nos remerciements à ces personnes qui, par leur générosité, témoignent de leur attachement à leur commune d'adoption.

Versoix aura été comblée au cours de cette année 1974.

En effet, l'une de ses ressortissantes, Mme Mary Livada-Métein, lui a légué une importante partie de sa fortune qu'il ne nous est pas encore possible de chiffrer pour le moment. Selon les clauses fixées par la légatrice, les fonds ainsi recueillis devront être utilisés dans un but social. Ils trouveront facilement leur emploi pour des aménagements spéciaux à incorporer dans le futur immeuble de la rue de l'Industrie qui est destiné, avant tout, à assurer des logements à des Versoisiens âgés et de conditions modestes.

* * *

L'hébergement des enfants dont les mères travaillent reste un problème d'actualité. La tâche de la commune a été singulièrement simplifiée du fait que le Service des placements familiaux a pris la chose en main.

Sa collaboratrice, Mlle Meulet, qui se trouve à Versoix chaque mercredi matin, met en rapport les mères de familles qui ont des enfants à placer avec celles qui sont disposées à en accueillir. Cette personne dévouée parvient à des résultats absolument positifs; nous l'en remercions sincèrement.

* * *

Les études et tractations en vue de la reconstruction de la rue de l'Industrie se poursuivent avec le maximum de célérité. La Fondation communale Versoix-Centre, que le Conseil municipal a chargée de mener cette affaire, et M. Claude Lehmann, architecte, poursuivent inlassablement leur action face à de multiples problèmes dont la solution demande beaucoup de temps et de patience.

Actuellement, tout se trouve pratiquement réglé sur le plan technique et c'est la question financière de l'opération qu'il s'agit de solutionner; elle n'est certes pas la plus facile.

La Fondation Versoix-Centre s'intéresse également à l'aménagement du Bourg dans son secteur rue des Boucheries-rue des Moulins dont l'idée de transformation selon les données du plan directeur a été abandonnée en accord avec les Services cantonaux. En effet, il s'est avéré impossible d'acquérir les multiples propriétés du secteur en vue de leur démolition.

Il y a quelques années, M. Jacques Ricci avait tenté cette opération; le fait qu'un tel spécialiste ait renoncé confirme bien l'impossibilité de réaliser le Bourg tel que prévu par le plan directeur, et la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics pour l'amélioration d'un quartier qui en a le plus grand besoin tout en lui conservant l'aspect qui ne manque pas d'un certain charme.

* * *

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent rapport d'activité marque, à la fois, la fin d'une législature et, suite à quatre années de forte expansion, vraisemblablement un palier dans le développement de notre commune, dont la population a passé de 5569 habitants au début de 1971 à 6852 à fin 1974.

Au souci d'assurer des logements convenables à des prix correspondant aux possibilités réelles de nos administrés de conditions modestes, qui sont souvent nos aînés, est venu récemment s'ajouter celui du plein emploi de la main-d'œuvre.

La gestion du budget communal devra plus que jamais être dominée par un esprit d'économie, sans pour cela perdre de vue que les équipements de notre commune ne sont pas tous adaptés à une population de 7000 âmes en droit de bénéficier des qualités de vie qui sont l'apanage de notre époque et du pays dans lequel nous avons le privilège de vivre.

Au terme de ce rapport, nous exprimons notre gratitude aux membres du Conseil municipal pour le dévouement et l'intérêt qu'ils ont porté à leur fonction au cours de la législature qui prend fin. Nous souhaitons que le Conseil municipal qui sortira des urnes ces jours prochains puisse siéger dans un même esprit.

Enfin, nous adressons nos remerciements à l'ensemble du personnel communal pour sa collaboration et son inlassable dévouement.

Versoix, avril 1975.

René Courtois, Maire
François Chevallier, conseiller administratif
Pierre Wicht, conseiller administratif

Rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1974

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1974.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1974 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Nous avons continué à suivre tout au long de l'année la tenue de la comptabilité et nous avons ainsi pu mettre au point au fur et à mesure avec le personnel du secrétariat les modifications ou améliorations jugées nécessaires dans l'établissement et la présentation des comptes. En outre, nous avons surveillé l'application des procédures de contrôle internes demandées l'année précédente.

Les comparaisons des comptes 1974 avec ceux de 1973 ont été effectuées comme l'année dernière. Elles montrent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

Voici la comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices :

	31.12.1973	31.12.1974
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	286.209,75	157.016,45
Dépôts auprès de l'Etat	945.728,90	652.672,20
Banques	599.176,46	1.359.098,96
Département des Travaux publics	1.265.898,15	1.130.697,40
Reliquats d'impôts à encaisser	412.627,47	568.425,42
Débiteurs divers	50.173,—	18.489,15
Actif transitoire	14.155,—	21.476,90
Placements	588.600,—	1.156.350,—
Travaux en cours	5.988.965,70	6.292.408,25
Terrains	3.094.421,—	3.011.656,—
Immeubles publics	4.052.142,—	5.961.442,—
Immeubles locatifs	465.000,—	465.000,—
Terrains pour routes	—,—	100.000,—
Equipement sportif	184.136,—	178.786,—
Matériel et mobilier	5,—	5,—
Fonds spéciaux	168.007,09	191.472,70
Total de l'actif	18.115.245,52	21.264.996,43

Passif	31.12.1973	31.12.1974
	Fr.	Fr.
Créanciers divers et passif transitoire	1.000.915,35	2 316.826,95
Dette communale consolidée, publique	9.773.729,65	10.335.243,25
Dette communale consolidée, immeubles locatifs	67.000,—	66.000,—
Provisions pour dépenses différées	251.523,20	393.440,65
Réserves Département des Travaux publics	1.265.898,15	1.130.697,40
Réserves diverses	1.035.023,10	1.069.168,10
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	22.635,05	35.158,05
Capital des fonds spéciaux	168.007,09	191.472,70
Capital communal	4.530.513,93	5.726.989,33
Total du passif	18.115.245,52	21.264.996,43

Le total du bilan a donc progressé de Fr. 3.149.750,91.

Les principales modifications sont les suivantes :

A l'actif :

La diminution des soldes de caisse et chèques postaux ainsi que des dépôts auprès de l'Etat provient d'une situation momentanée au moment de la clôture des comptes.

Les avoirs en banques enregistrent une augmentation de Fr. 760.000,—, due à l'encaissement à fin décembre 1974 de l'emprunt de Fr. 1.000.000,— contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Le reliquat d'impôts à encaisser a augmenté de Fr. 156.000,— et se situe au même niveau qu'à la fin de l'exercice 1972.

L'augmentation des « Placements » s'élevant à Fr. 567.750,— provient de la cession de capital des Services Industriels par la Ville de Genève. Le paiement de la première des 15 annuités de Fr. 37.850,— a été effectué en 1974 par le budget. Le solde de Fr. 529.900,— restant dû à la Ville de Genève figure au passif du bilan sous « Créanciers ».

L'augmentation nette des travaux en cours est de Fr. 303.000,—. Elle comprend les paiements effectués en 1974 pour la construction de l'école de Montfleury, du bâtiment de la voirie et du service du feu, de la reconstruction du pont de la Bâtie et du collecteur d'égouts de Versoix-la-Ville, soit Fr. 2.349.000,— au total. Ce poste a d'autre part été diminué de Fr. 2.046.000,—, coût final du bâtiment de la voirie et du service du feu, transféré au chapitre des immeubles publics.

Le poste « Terrains » a augmenté du coût de l'acquisition de la parcelle Osbeck (Fr. 29.835,—) et a diminué du transfert de Fr. 112.600,— au chapitre des immeubles publics pour le terrain attribué au bâtiment de la voirie et au parking.

Le chapitre des immeubles publics a enregistré la comptabilisation du coût définitif du bâtiment de la voirie et du parking ainsi que le transfert du terrain attribué, soit Fr. 2.158.350,— au total. Par contre, il a diminué de Fr. 249.000,— représentant les amortissements comptables sur les diverses constructions.

Le nouveau poste « Terrains pour routes » de Fr. 100.000,— représente la part communale de l'acquisition du Buffet de la Gare en commun avec la Confédération (PTT) et le canton.

Au passif :

Le poste « Créanciers divers et passif transitoire » comprend notamment :

— Solde du prix de reprise du capital des Services Industriels, dû à la Ville de Genève	Fr. 529.900,—
— Solde à payer en 1975 sur l'acquisition de la propriété Ricci	Fr. 400.000,—
— Avance sur subvention reçue de l'Etat de Genève	Fr. 1.231.700,—
— Soldes dus à divers entrepreneurs pour la construction du bâtiment de la voirie et du service du feu	Fr. 61.400,—
Total	<u>Fr. 2.223.000,—</u>

La dette communale a augmenté de Fr. 561.513,60 consécutivement au nouvel emprunt de Fr. 1.000.000,— contracté en 1974, moins les remboursements effectués (Fr. 438.486,40).

L'augmentation des « Provisions pour dépenses différées » comprend pour Fr. 112.500,— une attribution provenant du compte budgétaire « Travaux aux routes ». Cette attribution est pratiquement déjà absorbée par les travaux de reconstruction du pont de la Bâtie qui figurent à travaux en cours.

Les réserves auprès du Département des Travaux publics sont la contrepartie d'un poste de même montant à l'actif. Il s'agit des taxes encaissées par l'Etat et à disposition de la commune pour travaux d'équipement et d'épuration.

Les fonds de réserve accusent une augmentation de Fr. 34.000,—. Le mouvement de l'exercice 1974 comprend une attribution de Fr. 300.000,— prélevée du compte budgétaire 1974 et un transfert de Fr. 184.145,— provenant de la réserve pour travaux d'écoulement. Ce montant est destiné au financement du collecteur d'égouts de Versoix-la-Ville. Ces réserves ont été diminuées d'un prélèvement de Fr. 450.000,— destiné au paiement partiel du deuxième acompte sur l'achat de la propriété Ricci.

Enfin le capital communal a augmenté de Fr. 1.196.475,40, montant correspondant au bénéfice accusé par le compte de pertes et profits.

D'autre part, la Commune de Versoix est inscrite au Registre foncier comme propriétaire de divers immeubles sis à Genève et Chêne-Bougeries provenant de la succession de Mme Mary-Olga Livada, Mme Livada a institué la Commune son héritière après paiement d'un certain nombre de legs ainsi que des frais. Les immeubles précités seront vendus dans le cadre de la liquidation de la succession; la Commune n'en a pas la jouissance. Pour ces différentes raisons, ils n'ont pas été inscrits au bilan.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

L'exercice 1974 fait ressortir un excédent de recettes de Fr. 349.965,—, alors qu'il s'était élevé à Fr. 24.072,85 en 1973. Cette augmentation de Fr. 325.892,15 s'explique de la manière suivante :

Accroissement des recettes	Fr. 525.522,—
moins :	
Accroissement des dépenses	Fr. 199.629,85
Différence comme ci-dessus	Fr. 325.892,15

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est inférieur à celui de l'exercice précédent. Il était de l'ordre de Fr. 900.000,— en 1973 par rapport à 1972.

Voici la comparaison du résumé des recettes et des dépenses des deux derniers exercices :

	Comptes 1973 Fr.	Comptes 1974 Fr.	Différence Fr.
Recettes			
Administration	21.083,10	23.698,20	+ 2.615,10
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	2.317.373,45	2.669.461,50	+ 352.088,05
— Fonds de péréquation financière	—,—	80.817,—	+ 80.817,—
— Taxe professionnelle communale	154.477,90	132.961,15	— 21.516,75
— Aide fédérale	80.045,—	81.924,—	+ 1.879,—
— Fonds d'équipement communal	377.172,95	454.728,30	+ 77.555,35
— Divers	233.382,95	242.164,55	+ 8.781,60
Ecoles, bibliothèques, sports et loisirs	—,—	—,—	—,—
Police municipale, état civil	3.377,80	3.581,80	+ 204,—
Travaux publics, bâtiments	149.349,15	173.182,80	+ 23.833,65
Protection civile, service du feu	4.305,05	3.570,05	— 735,—
	3.340.567,35	3.866.089,35	+ 525.522,—
Dépenses			
Administration	331.751,85	427.595,80	+ 95.843,95
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	463.874,80	524.759,25	+ 60.884,45
— Amortissement de la dette communale	392.628,35	438.486,40	+ 45.858,05
— Attributions au fonds de réserve	580.000,—	300.000,—	— 280.000,—
— Divers	106.545,60	49.052,55	— 57.493,05
A reporter	1.874.800,60	1.739.894,—	— 134.906,60

			Fr.
Reports	1.874.800,60	1.739.894,—	— 134.906,60
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	120.358,25	96.119,45	— 24.238,80
Police municipale, état civil	2.716,55	3.229,75	+ 513,20
Travaux publics, bâtiments	1.171.233,55	1.505.176,—	+ 333.942,45
Service social	73.753,50	81.863,90	+ 8.110,40
Protection civile, service du feu	73.632,05	89.841,25	+ 16.209,20
	3.316.494,50	3.516.124,35	+ 199.629,85

De même qu'en 1973, l'exercice sous revue est caractérisé par une nouvelle augmentation du produit des centimes additionnels communaux. Cette plus-value est constatée également par rapport au montant budgété. Voici les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime :

	Budget	Comptes
1972	Fr. 35.000,—	Fr. 34.916,37
1973	Fr. 37.000,—	Fr. 46.347,47
1974	Fr. 42.000,—	Fr. 53.389,25

Le résultat favorable de l'exercice 1974 a permis une attribution de Fr. 300.000,— à la réserve pour grands travaux.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de pertes et profits et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1974 tels qu'ils sont reproduits dans les annexes ci-après.

La comptabilité est bien tenue et les documents justificatifs sont en ordre.

Nous tenons à relever que notre travail a été grandement facilité par les renseignements obtenus et la collaboration que nous avons rencontrée auprès du secrétariat de la Mairie.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1974.

Genève, le 27 mars 1975.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES,
Emile GUBLER.

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	2.130,85	
Chèques postaux	154.885,60	157.016,45
	<hr/>	
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	609.442,20	
Compte de dépôt	43.230,—	652.672,20
	<hr/>	
Banques		
Caisse Hypothécaire	359.101,16	
Caisse d'Epargne	999.997,80	1.359.098,96
	<hr/>	
Débiteurs		
Etat de Genève : taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.130.697,40	
Reliquats d'impôts à encaisser	568.425,42	
Débiteurs divers	18.489,15	
Actif transitoire	21.476,90	1.739.088,87
	<hr/>	
Placements		
327 parts Caisse Hypothécaire	588.600,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	1.156.350,—
	<hr/>	
Travaux en cours		
Bâtiments publics	5.991.221,25	
Autres	301.187,—	6.292.408,25
	<hr/>	
Immobilisations		
Terrains	3.011.656,—	
Immeubles publics	5.961.442,—	
Immeubles locatifs	465.000,—	
Terrains pour routes	100.000,—	
Equipement sportif	178.786,—	
Mobilier et matériel (pour mémoire)	5,—	9.716.889,—
	<hr/>	
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		191.472,70
		<hr/>
		21.264.996,43
		<hr/>

		PASSIF
	Fr.	Fr.
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire . . .		2.316.826,95
Dette communale consolidée		
Dette publique	10.335.243,25	
Dette des immeubles locatifs	<u>66.000,—</u>	10.401.243,25
Provisions pour dépenses différées . . .		393.440,65
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	1.052.638,75	
Travaux d'épuration	23.088,75	
Travaux d'écoulement	54.969,90	
Protection civile (abris)	19.093,55	
Grands travaux	865.929,55	
Collecteur Versoix-la-Ville	<u>184.145,—</u>	2.199.865,50
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		35.158,05
Capital des fonds spéciaux		
Fonds communal de bienfaisance	108.096,45	
Fonds des courses scolaires	16.336,30	
Prix Adrien-Lachenal	1.141,75	
Fonds Marc-Birkigt	<u>65.898,20</u>	191.472,70
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1974	4.530.513,93	
Bénéfice de l'exercice 1974	<u>1.196.475,40</u>	
Capital au 31 décembre 1974		5.726.989,33
		<u><u>21.264.996,43</u></u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1974

PRODUITS	Fr.
Boni budgétaire 1974	349.965,—
Amortissement dette communale consolidée	438.486,40
Achat de titres par budget	37.850,—
Augmentation reliquat centimes additionnels	142.133,85
Augmentation reliquat taxe professionnelle communale	13.664,10
Diminution des intérêts courus sur emprunts	874,45
Intérêts non budgetés	44.602,15
Vente hors-ligne	5.000,—
Utilisation de réserve pour paiement immeuble	450.000,—
	<u>1.482.575,95</u>

CHARGES

Amortissements sur immeubles publics	254.400,55
Intérêts débiteurs non budgetés	31.700,—
	<u>286.100,55</u>

RÉSULTAT

Bénéfice de l'exercice viré à capital	<u>1.196.475,40</u>
---	---------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1974

RECETTES

Fr.

50. Administration

50.30	Finances de naturalisation	9.198,35
50.31	Produit des amendes	14.445,55
50.32	Recettes diverses	54,30

51. Finances

51.00	Intérêts des fonds placés	41.202,—
51.10	Centimes additionnels communaux	2.669.461,50
51.11	Fonds de péréquation financière	80.817,—
51.12	Taxe professionnelle communale	132.961,15
51.13	Part sur impôts gains immobiliers	37.300,75
51.14	Part taxes compagnies d'assurances	23.253,65
51.15	Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	282,35
51.20	Redevance des Services Industriels	128.009,40
51.21	Subvention du Fonds d'équipement communal	454.728,30
51.22	Autres subventions	4.000,—
51.23	Aide fédérale	81.924,—
51.30	Recettes diverses	8.116,40

52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

—,—

53. Police municipale, état civil

53.30	Produit de l'état civil	1.928,30
53.31	Permissions de police	1.653,50

54. Travaux publics

54.00	Locations diverses	52.516,20
54.01	Concessions au cimetière	3.636,80
54.20	Subvention de l'Etat pour routes	24.935,—
54.21	Subvention de l'Etat pour l'entretien de bâtiments	22.356,—
54.22	Autres subventions	61.596,80
54.30	Recettes diverses	8.142,—

56. Protection civile, service du feu

56.21	Autres subventions et rétrocessions	3.570,05
-------	---	----------

Total des recettes		<u>3.866.089,35</u>
-------------------------------------	--	----------------------------

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.00	Indemnités aux Conseillers administratifs	22.800,—
60.01	Indemnités aux Conseillers municipaux	6.836,05
60.10	Traitements du personnel administratif	99.963,—
60.15	Autres prestations au personnel	36.423,50
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	88.715,50
60.17	Contributions aux caisses de compensation	36.312,55
60.18	Indemnités spéciales	2.280,—
60.19	Allocations de vie chère au personnel	16.294,85
60.20	Assurances diverses	8.716,70
60.21	Fournitures et impressions	19.581,20
60.22	Matériel et mobilier administratif	2.953,—
60.23	Frais de ports, téléphone, chèques postaux	12.615,95
60.24	Frais de déplacements	2.319,—
60.25	Frais généraux divers	54.219,50
60.30	Allocations aux sociétés communales	12.000,—
60.31	Autres allocations	5.565,—

61. Finances

61.00	Intérêts de la dette communale	524.759,25
61.01	Amortissements de la dette communale	438.486,40
61.20	Achats de titres	37.850,—
61.30	Attribution aux fonds de réserve	300.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	11.202,55

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.10	Traitements	15.845,80
62.19	Allocation de vie chère	2.590,45
62.20	Mobilier scolaire	36.000,—
62.22	Fête des écoles	7.576,60
62.23	Courses scolaires	5.016,65
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	13.620,30
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèque	8.069,—
62.27	Actions en faveur des arts et de la culture	1.732,65
62.28	Action en faveur de la jeunesse et des loisirs	5.668,—

63. Police municipale, état civil

63.10	Indemnité au garde du canal	1.950,55
63.22	Frais pour l'état civil	1.279,20

64. Travaux et bâtiments publics

64.10	Traitements des cantonniers	198.116,—
64.11	Traitements des concierges	106.136,—
64.18	Indemnités spéciales	3.658,—
64.19	Allocations de vie chère	47.608,30
64.20	Fermage de la voirie	143.559,35
64.21	Frais pour le traitement des ordures	102.133,90
64.22	Frais pour l'épuration des eaux	21.154,75
64.24	Frais d'études pour travaux	20.000,—
64.30	Entretien des lignes de tir	969,30
64.40	Entretien des bâtiments communaux et locations diverses	196.608,05
64.41	Services Industriels et chauffage des bâtiments	122.759,90

A reporter 2.801.946,75

DÉPENSES (suite)

	Fr.
	Report 2.801.946,75
64.42 Assurances des bâtiments	28.898,70
64.43 Contribution foncière des bâtiments	3.500,—
64.50 Entretien et locations des emplacements communaux	46.521,60
64.51 Services Industriels et chauffage des emplacements	12.260,15
64.53 Contribution foncière des emplacements	4.772,—
64.60 Entretien des chaussées et canalisations	412.520,—
64.61 Eclairage public	34.000,—
65. Service social	
65.20 Office social communal	53.855,55
65.31 Versement au fonds communal de bienfaisance	9.198,35
65.32 Allocations aux institutions de bienfaisance	13.810,—
65.33 Aide aux pays en voie de développement	5.000,—
66. Protection civile, service du feu	
66.11 Indemnités à la protection civile	5.000,—
66.12 Indemnités aux sapeurs-pompiers	6.512,—
66.20 Frais divers de la protection civile	13.060,95
66.21 Frais divers du service du feu	15.000,—
66.30 Participation à la construction d'abris privés	29.726,10
66.31 Subvention au poste permanent	20.542,20
Total des dépenses	<u>3.516.124,35</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	3.866.089,35
moins :	
Total des dépenses	<u>3.516.124,35</u>
Excédent des recettes	<u>349.965,—</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1973	Augmenta- tions 1974
			Fr.	Fr.	Fr.
1. Dette communale consolidée, publique					
1957	Caisse d'Epargne	1977	500.000,—	131.380,55	
1961	Caisse Raiffeisen, Versoix	1980	65.400,—	23.300,—	
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	1.151.492,30	
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	782.662,90	
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	434.464,40	
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	941.063,95	
1971	Caisse Hypothécaire	1991	1.000.000,—	941.063,90	
1972	Caisse Hypothécaire	1992	1.000.000,—	971.320,65	
1972	Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	950.000,—	
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	1.456.981,—	
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	990.000,—	
1973	Caisse Hypothécaire	1993	1.000.000,—	1.000.000,—	
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	—,—	1.000.000,—
			12.765.400,—	9.773.729,65	1.000.000,—
2. Dette communale consolidée, immeubles locatifs					
	La Genevoise-Vie, hypothèque			67.000,—	

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
		Fr.
A. Crédits liquidés en 1974		
Achat terrain Osbeck	22.11.1973	30.645,—
Achat copropriété Buffet de la Gare'	25.03.1974	100.000,—
* Fr. 537.000,— ne figuraient pas à travaux en cours.		130.645,—
B. Crédits en cours au 31 décembre 1974		
Ecole de Montfleury	11.10.1971	5.670.000,—
Bâtiment voirie et service du feu	23.05.1972	1.860.000,—
Achat propriété Ricci, route de Suisse 18	29.06.1973	1.200.000,—
Collecteur égouts Versoix-la-Ville	1.10.1973	283.300,—
TOTAUX		9.013.300,—
		9.143.945,—

* Fr. 1.185,— payés en 1971 ne figurant pas à travaux en cours.

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1974

Amortissements 1974	Solde au 31.12.1974	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1974	Partic. du Fonds d'équip. communal	Intérêts dus au 31.12.1974
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.	Fr.
31.054,30	100.326,25	3 3/4	6.12	4.926,75	—,—	250,80
3.500,—	19.800,—	5 1/2	31.12	1.165,—	—,—	—,—
102.323,30	1.049.169,—	5 1/2	31.12	63.347,75	—,—	—,—
55.814,30	726.848,60	4 3/4	29.10	37.176,50	37.176,50	7.389,65
17.631,65	416.832,75	5 1/2	10.09	23.895,55	23.895,55	7.005,10
31.920,85	909.143,10	5 1/2	27.12	51.758,50	51.758,50	497,85
31.920,85	909.143,05	5 1/2	22.12	51.758,50	51.758,50	1.313,20
30.256,75	941.063,90	5 1/2	15.05	53.422,60	53.422,60	32.349,05
50.000,—	900.000,—	5	20.3-20.9	47.500,—	47.500,—	12.500,—
45.385,05	1.411.595,95	5 1/2	29.12	80.133,95	80.133,95	215,65
10.000,—	980.000,—	5 1/2		54.674,15	54.674,15	—,—
28.679,35	971.320,65	5 1/2	29.12	55.000,—	54.408,55	2.671,15
—,—	1.000.000,—	7 1/2	30.12	—,—	—,—	—,—
<u>438.486,40</u>	<u>10.335.243,25</u>			<u>524.759,25</u>	<u>454.728,30</u>	<u>64.192,45</u>
<u>1.000,—</u>	<u>66.000,—</u>	5 3/4	1.3-1.9	<u>3.809,35</u>	<u>—,—</u>	<u>—,—</u>

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1973	Paiements effectués en 1974	Total payé au 31.12.1974	Solde disponible
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de dépôt Etat	—,—	29.835,—	29.835,—	810,—
Compte de dépôt Etat	—,—	100.000,—	100.000,—	—,—
	—,—	<u>129.835,—</u>	<u>129.835,—</u>	<u>810,—</u>
Emprunt et subvention cantonale	* 4.645.090,95	1.347.315,30	5.992.406,25	— 322.406,25
Emprunt	1.337.843,75	707.906,80	2.045.750,55	— 185.750,55
Fr. 800.000,— prélèvement réserves				
Fr. 400 000,— emprunt	300.000,—	500.000,—	800.000,—	400.000,—
Fr. 184.145,— prélèvement réserve travaux d'écoulement				
Fr. 99.155,— subvention Etat	—,—	199.400,—	199.400,—	83.900,—
	<u>6.282.934,70</u>	<u>2.754.622,10</u>	<u>9.037.556,80</u>	<u>— 24.256,80</u>
	<u>6.282.934,70</u>	<u>2.884.457,10</u>	<u>9.167.391,80</u>	<u>— 23.446,80</u>

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

Solde au 1.1.1974		88.474,34
Recettes 1974 :		
Don de M. Charles Burkin	50,—	
Don de M. Charles Craissati	3.500,—	
Don de M. Wilhelm Von Johnston	3.000,—	
Don de Mme Marcel Primault	600,—	
Don anonyme	250,—	
Dons divers	195,20	
Produit des placements	4.069,56	
Produit du 1/2 tronc des mariages	145,—	
Produit des naturalisations	9.198,35	21.008,11
		<u>109.482,45</u>
Dépenses 1974 :		
Secours versés		1.386,—
Capital au 31.12.1974		<u>108.096,45</u>

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1974	15.630,20
Recettes 1974 :	
Produit des placements et intérêts	706,10
Capital au 31.12.1974	<u>16.336,30</u>

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1974	1.093,45
Recettes 1974 : Intérêts	48,30
Capital au 31.12.1974	<u>1.141,75</u>

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1974	62.809,10
Recettes 1974 : Intérêts	3.089,10
Capital au 31.12.1974	<u>65.898,20</u>

Rapport de la Commission des finances du 9 avril 1975, après vérification des comptes de l'exercice 1974

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'exercice 1974 ont été soumis à la Commission des finances au cours de la séance du mercredi 9 avril 1975.

Assistaient à la séance : M. P. Wicht, conseiller administratif, responsable des finances; M. N. Genequand, président de la Commission; MM. Clément, Marquis, Naine, Piccot, Salamin, conseillers municipaux; MM. Lacroix et Morzier, de la Mairie, ainsi que le représentant de la Société fiduciaire et d'études fiscales.

Les membres ont approuvé les comptes qui leur étaient présentés et qui se traduisent par rapport à l'exercice 1973 par :

- un accroissement des recettes de Fr. 525.522,—
- un accroissement des dépenses de Fr. 199.629,85
- laissant apparaître un excédent de recettes de . . . Fr. 325.892,15
- auquel il faut ajouter une attribution à la réserve
pour grands travaux de Fr. 300.000,—

Sur proposition du conseiller administratif, la Commission accepte d'affecter la somme de Fr. 200.000,— prélevée sur l'excédent en prévision des travaux d'aménagement de la Bécassière, le solde étant viré au compte de dépôt.

La Commission remercie chaleureusement MM. Lacroix et Morzier pour la tenue claire et parfaite des livres. Elle apprécie le travail effectué par la Société fiduciaire et d'études fiscales qui a organisé la comptabilité communale.

Elle prie le Conseil communal de donner décharge au Conseil administratif pour l'excellente gestion durant l'exercice 1974.

P.-M. SALAMIN, rapporteur

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1974 présenté par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'études fiscales relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1974;

Sur proposition de la Commission des finances;

A l'unanimité :

Décide :

1. Le rapport du Conseil administratif pour l'exercice 1974 est adopté;
2. Les comptes de l'exercice 1974 laissant apparaître :
Fr. 3.866.089,35 aux recettes, et
Fr. 3.516.124,35 aux dépenses, soit
Fr. 349.965,— d'excédent de recettes,
sont adoptés;
3. De prélever la somme de Fr. 200.000,— sur l'excédent de recettes ci-dessus et d'affecter ce montant à un compte de réserve à créer et intitulé « Réserve Centre sportif de la Bécassière »;
4. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion, avec remerciements pour sa conduite parfaite des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal,

Le président du Conseil municipal :

Serge ALESSI

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Il est rappelé que l'emploi des tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'état civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, Carouge; téléphone 42 30 60.

Bibliothèque communale

Service de distribution : lundi, mercredi de 15 h. à 19 h. et samedi de 15 h. à 18 h.

Gendarmerie de Versoix, téléphone 55 10 21

Maître ramoneur

Raphaël Joye, 62, avenue des Grandes-Communes, ONEX, tél. 42 20 04.

Protection civile

M. Albert Jaccard, chef local, p.a. Mairie de Versoix, tél. 55 10 25 et 55 21 68.

Renseignements divers

- Médecins :** Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42, tél. 55 22 46
Campiche Jacques, route de Suisse 97, tél. 55 44 75
Croci Daniel, rampe de la Gare 2, tél. 55 12 31
Genequand André, route de Suisse 62, tél. 55 22 42
Ramseyer Freddy, chemin Vandelle, tél. 55 23 95
Rychner Reynold, route de Suisse 62, tél. 55 14 54
Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, tél. 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service
- Médecins-dentistes :** Chevallier François, route de Suisse 47, tél. 55 20 95
Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2, tél. 55 15 15
- Pédicure :** Mme Fernande Jaton, tél. 55 41 41.
- Pharmacie :** Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64, tél. 55 10 00 et 55 10 01
- Paroisses :** Paroisse catholique romaine, M. le Curé Bayer, tél. 55 12 44
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, tél. 55 27 57
- Sociétés et groupements locaux :** « ALROMA », Société littéraire, président : M. Pierre Macheret, tél. 55 14 03
Association des colonies de vacances, président : M. André Dutoit, tél. 55 22 08
Costume Genevois, présidente : Mlle S. Genequand, tél. 55 24 02
Groupe des paysannes genevoises, Mme L. Serex, tél. 55 17 14
Société Fédérale de Gymnastique, président : M. Gérard Ramseyer, tél. 55 42 24.
Sté de Tir de Versoix, président : M. Jacques Tesauri, tél. 55 42 31
Sté de Sauvetage, président : M. Roland Colli, tél. 55 23 13
Tennis-Club, président : M. Gilbert Botteron, tél. 55 14 29
Union Instrumentale de Versoix, président : M. Raymond Lacroix, tél. 55 24 28
Versoix Football-Club, président : M. Robert Pilet, tél. 55 10 75
Club Nautique de Versoix, président : M. René Schneckenburger, tél. 55 31 95
Versoix-Basket, président : M. Cl. Lehmann, tél. 55 29 11 et 55 20 65.
Société de Quilles, président : M. Walter Arni, tél. 55 18 54
Société Lémanique des courses de lévriers : présidente : Mme M. Charles, tél. 48 10 70.
Club cyclotouriste de Versoix, président M. Emile Suchet, tél. 55 33 44.

Ecoles publiques

- Classes primaires :** Groupe Lachenal, M. Michel Saucy, maître principal, tél. 55 12 50
Ecole Montfleury, M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 43 31
- Classes enfantines :** Groupe Lachenal, Mme Schulz, tél. 55 12 50
Ecole chemin Courvoisier, Mme Audergon, tél. 55 28 77
Pavillon chemin Argand, Mme Cavin, tél. 55 23 79
Ecole Montfleury, Mme Berger, tél. 55 43 31
- Contrôle de l'Habitant :** Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Contrôle de l'Habitant, 1, rue David-Dufour, Genève.
- Chef de section :** Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève
- Services Industriels :** L'alimentation en eau, électricité et gaz est assurée par les S.I. de Genève, 12, rue du Stand, Genève
- Poids public :** Le pesage des camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien; se munir préalablement de bulletins au prix de 4 francs la pesée, auprès du secrétariat de la Mairie
- Décharges publiques :** Par décision des Autorités cantonales, en vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien; les autres déchets à celle de Bernex